

# OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

F

WIPO/GRTKF/IC/12/INF/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 28 février 2008

## COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

**Douzième session**  
**Genève, 25 – 29 février 2008**

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES  
POUR LES COMMUNAUTES AUTOCHTONES ET LOCALES ACCREDITEES

DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GENERAL  
CONFORMEMENT A LA RECOMMANDATION  
ADOPTEE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

*Note d'information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6 (ci-après dénommée "décision"). L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

"i) la session future visée par l'assistance financière (à savoir, la session suivante du comité),

"ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles,

“iii) les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles,

“iv) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,

“v) les demandeurs éventuels dont la demande a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la douzième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément aux articles 5.a) et 6.d) de l’annexe du document WO/GA/32/6 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-deuxième session, portant création du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI, et compte tenu des recommandations d.i), d.ii), d.iii) et d.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.

4. Le directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L’annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

a) Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les membres ont été nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore le deuxième jour de sa douzième session et dont les noms figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa quatrième réunion du 25 au 28 février 2008 sous la présidence de M. Abdellah OUADRHIRI, membre d'office, en marge de la douzième session du comité intergouvernemental.

b) Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 11 de l'annexe du document WO/GA/32/6. M. Albert DETERVILLE, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter sur sa demande d'assistance financière.

c) Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/32/6, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/12/INF/4 en date du 13 février 2008, distribuée avant l'ouverture de la douzième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 341 671,09 francs suisses le 7 février 2008, et que des contributions de 25 000 dollars É.-U. avaient été promises.

d) Par ailleurs, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des candidats figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/12/INF/4 et du contenu des demandes correspondantes :

i) session future pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : treizième session du comité intergouvernemental

ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles : (par ordre alphabétique)

Mme Patricia ADJEI  
Mme Mehnaz AJMAL  
M. Albert DETERVILLE  
Mme Lucia Fernanda INÁCIO BELFORT  
Mme Le'a Malia KANEHE  
M. Peter KIPLANGAT CHERUIYOT  
Mme Irene LESHORE  
Mme Christiana LOUWA  
M. Arthuso MALO-AY  
M. Danil MAMYEV  
M. Joseph OGIERAKHI

Mme Tarcila RIVERA ZEA  
M. Maui SOLOMON  
M. Mikhail TODYSHEV  
Mme Saoudata WALET ABOUBACRINE  
M. Terry WILLIAMS

iii) demandeurs dont la demande a été rejetée : (par ordre alphabétique)

Mrs. Marguerite MBOUSNOUM  
Mr. Charles SALIL KIPLAGAT  
Mr. Arturo Marcos VALENCIA PAIVA

iv) demandeurs pour lesquels l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la treizième session du comité : (par ordre alphabétique)

Mr. Babagana ABUBAKAR  
Mrs. Ali AISHATU  
Mr. Phillip BIRD  
Mr. Ani CASIMIR CHUKWUNONYELUM KINGSTON  
Mr. Estebancio CASTRO DIAZ  
Mr. Jury Alfredo GUTIERREZ MARISCAL  
Mr. Preston HARDISON  
Mrs. Debra HARRY  
Mrs. Khalide KURTBELYALOVA  
Mr. Latari Kawadu MADAVI  
Mr. Miguel Angel MERLO GUTIERREZ  
Mr. Kennedy NYONGBELA DOHJINGA  
Mrs. Gulvayra SHERMATOVA  
Mr. Jean Augustin TSAFAK DJIAGUE  
Mr. Teanau TUIONO

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient ont été transmis au directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/32/6.

Fait à Genève, le 28 février 2008

Liste des membres du Conseil consultatif :

M. Abdellah OUADRHIRI, directeur général du Bureau marocain du droit d'auteur, Ministère de la communication (Maroc), président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office, [signé]

et, par ordre alphabétique,

M. Albert DETERVILLE, représentant du *Conseil du peuple autochtone (Bethechilokono) de Sainte-Lucie*. [signé]

Mme Marie KRAUS-WOLLHEIM, conseillère juridique, Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Berne (Suisse) [signé]

Mme Neeti MAHANTI, représentant du Jigyansu Tribal Research Centre (JTRC) [signé]

M. Yazdan NADALIZADEH, conseiller à la Mission permanente de la République islamique d'Iran, Genève (Suisse) [signé]

M. Alejandro NEYRA, premier secrétaire à la Mission permanente du Pérou, Genève (Suisse) [signé]

Mme Rodica PÂRVU, directrice générale de l'Office roumain du droit d'auteur, Bucarest (Roumanie) [signé]

Mme Margaret RAVEN, représentante de la *Foundation for Aboriginal and Islander Research Action* [signé]

Mme Larisa SIMONOVA, vice-directrice du Département de la coopération internationale, Service fédéral pour la propriété intellectuelle, les brevets et les marques (ROSPATENT), Moscou (Fédération de Russie) [signé]

[Fin de l'annexe et du document]